



Le processus électoral lancé à la Fédération camerounaise de football (Fécafoot) arrivera-t-il à son terme ? Bien malin qui pourra répondre à cette question, quand on sait que le président de l'Étoile filante de Garoua, Abdouramane Hamadou annonce déjà les couleurs.

1er septembre 2021. Dans son compte facebook, Abdouramane hamadou livre ses premières impressions quant au processus électoral en cours à l'instance faitière du football camerounais, ainsi qu'à la candidature annoncée du goléador du football camerounais, Samuel Eto'o Fils. « Concernant la situation du football camerounais, afin d'éviter toute confusion, je tiens à apporter les clarifications suivantes :

1- Mon ami et frère Samuel Eto'o et moi sommes sur deux lignes différentes et totalement opposées. Lui, il a choisi de prendre part à un processus électoral organisé par des personnes sans mandats, sur la base des statuts et d'un code électoral qui n'ont pas été adoptés par l'Assemblée générale légitime de la Fécafoot.

Moi j'ai choisi, en relation avec d'autres acteurs du football camerounais, de contester ce faux processus en saisissant les juridictions compétentes qui vont statuer dans les prochaines semaines. 2- Sur le plan juridique, ce processus électoral ne saurait donc concerner la Fécafoot dont le fonctionnement est régi par ses statuts en vigueur adoptés le 16 mai 2012.

3-S'agissant de la vraie Fé-cafoot, aucune disposition de ses statuts et de son code électoral en vigueur ne fait allusion à la double nationalité.

4- L'assemblée générale légitime de la Fécafoot va se réunir la dernière semaine du mois de septembre 2021 pour prendre des décisions qui iront dans le sens des intérêts du football camerounais et qui mettront fin à cette mascarade à laquelle nous assistons », indique sans ambages le président de l'Étoile filante de Garoua. Comme il l'avait prévenu, Abdouramane Hamadou va effectivement introduire une requête au Tribunal arbitral de sport (Tas). Et ceci, en vue d'annuler le processus électoral engagé à la Fé-cafoot.

A l'issue de cette requête, l'équipe conduite par Seidou Mbombo Njoya est tout simplement jugée illégitime pour les textes nouvellement adoptés en vue de la prochaine élection. Pour le Tas, non seulement l'exécutif actuel de la Fécafoot est illégitime, bien plus il ne saurait adopter un texte qui fait foi et loi. Une décision qui va susciter une prompte réaction du président de l'Étoile filante de Garoua.

Dans son compte Facebook il déclare : « Albert Einstein disait que « la folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent ». Pour Abdouramane Hamadou, l'équipe à Seidou Mbombo Njoya feint en effet d'ignorer que le processus électoral engagé par ses propres soins est mort-né et par conséquent voué à l'échec.

Tas

Comme si Abdouramane Hamadou suscite des vocations de « subversifs », l'ancien Lion indomptable, Emmanuel Ma-bouang Kessack, viendra allonger la liste des contestataires du processus électoral à la Féca-foot. La Chambre de conciliation et d'arbitrage du Comité national olympique et sportif du Cameroun, en date du 7 septembre 2021, accorde ainsi à l'ancien Lion, initiateur d'une procédure en suspension des effets de la décision N°001 du 20 août 2021 de la commission électorale de la Fécafoot. Ladite décision concerne en effet la composition du corps électoral.

A en croire Emmanuel Mabouang Kessack, la commission électorale a frauduleusement inscrit 42 clubs fictifs sur la liste électorale. La décision de la Chambre de conciliation et d'arbitrage du Comité national olympique est à propos claire : attendu que cette liste est contestée, car elle comprendrait des clubs irrégulièrement enregistrés et qui doivent composer l'électorat et influencer les processus électoraux ; que le nettoyage de la liste électorale est absolument nécessaire avant la tenue des élections au sein des organes de la Fécafoot... ordonne la suspension des effets du décret N°001 du 20 août 2021 portant publication de la liste des clubs du championnat départemental 2020-2021 appelé à participer au procès.»

Pour revenir au cas de l'éternel séditieux Abdouramane Hamadou, l'on se souvient c'est lui qui remet en cause l'élection de Seidou Mbombo Njoya à la présidence de l'instance faitière du football camerounais dans l'affaire As olympique Meiganga contre la Fécafoot.

Une affaire portée devant le Tas en 2019. Pour la petite histoire, c'est le 11 avril 2019 que l'Association des clubs de football amateurs du Cameroun (Acfac) annonçait son intention de

saisir le Tas. Il est question de contester l'élection de Seidou Mbombo Njoya à la tête de la Fécafoot.

As olympique de Meiganga bénéficie pour la circonstance des bons offices du redoutable Abdouramane hamadou. A moins de 24 heures du coup d'envoi du Chan 2021, le verdict du Tas tombe. La plus haute juridiction en matière de sport remet en question tout le processus électoral conduit en son temps par l'ancien président du Comité de normalisation, Me Dieudonné happi en décembre 2018.

Un autre tacle perturbateur du remuant président de l'Étoile filante de garoua qui pousse de nombreux observateurs à s'interroger sur la crédibilité du processus électoral actuel. En d'autres termes, l'élection d'un nouveau président à la Fécafoot ne connaîtra-t-elle pas, du fait d'Abdouramane hamadou, le même sort que la dernière ? Wait and see !

La Nouvelle